

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2019

Présents : Jean-Jacques HERPIN, Josiane AMIARD, Jean-Yves MARTIN, Gérald CHALIFOUR, Éric BUISSON, Mohammed KHARMOUDY, Florian LAFRESNAYE, Sylvie HERPIN, Chantal GREZIL, Marc DE VOS

Absents excusés : Yveline RONFLE donne pouvoir à Jean-Yves MARTIN

Secrétaire de séance : Florian LAFRESNAYE

DEMANDE D'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2019

M. le Maire demande si le Conseil Municipal a des remarques et/ou suggestions sur le compte-rendu du 3 octobre 2019.

Le Conseil Municipal, *après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés* :

- *approuve*, tel qu'il est rédigé le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 octobre 2019.

NOUVEL ARRÊT DE PROJET PLUi DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE (documents mis à disposition en mairie pour consultation)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-15 et R. 153-5 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays Calaisien en date du 16 juillet 2015 ayant prescrit l'élaboration d'un PLU intercommunal ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 décembre 2016 portant sur la création des Vallées de la Brayе et de l'Anille issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays Calaisien et de la Communauté de Commune du Val de Brayе ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire des Vallées de la Brayе et de l'Anille en date du 29 juin 2017 portant sur l'extension du PLUi à l'ensemble du territoire des Vallées de la Brayе et de l'Anille,

Vu la délibération du Conseil Communautaire des Vallées de la Brayе et de l'Anille en date du 24 mai 2018 sur le débat des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 février 2019 sur l'adoption du contenu modernisé du PLU,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 mai 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet d'élaboration du PLUi,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2019 abrogeant la délibération du 23 mai 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet d'élaboration du PLUi, et réouvrant la concertation,

Vu la délibération en date du 28 novembre 2019 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, élaboré sous la responsabilité de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille,

CONSIDÉRANT que les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunal disposent d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur le projet de plan arrêté.

M. le Maire expose au conseil municipal les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui concernent spécifiquement la commune.

Conformément à l'article R. 153-5 du Code de l'urbanisme, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de sa séance du 14 juin 2019, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable avec une réserve relative à la cave communale située à côté de la salle des fêtes (protection du patrimoine). Cette réserve a bien été retenue dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, *après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés* :

- *émet un avis favorable* sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui la concernent.

RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

M. le Maire évoque au Conseil Municipal le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement non collectif de l'exercice 2018 de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille. Ce rapport a été transmis par messagerie à l'ensemble du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le Conseil Municipal, *après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés* :

- *prend acte* du rapport annuel 2018 de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille sur le prix et la qualité de service public de l'assainissement non collectif (SPANC).

RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU DÉLÉGATAIRE (SPANC)

M. le Maire évoque au Conseil Municipal le rapport annuel 2018 du service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, présenté par le délégataire de la société VEOLIA Eau conformément aux dispositions du décret n° 2005-236 du 14 mars 2005. Ce rapport a été transmis par messagerie à l'ensemble du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le Conseil Municipal, *après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés* :

- *prend acte* du rapport annuel 2018 de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille du service assainissement non collectif du délégataire (SPANC).

RAPPORT ANNUEL 2018 - VEOLIA

M. le Maire évoque au Conseil Municipal le rapport annuel 2018 transmis par VEOLIA. Ce rapport a été transmis par messagerie à l'ensemble du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le Conseil Municipal, *après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés* :

- *prend acte* du rapport annuel 2018 de VEOLIA.

RAPPORT ANNUEL 2018 DU DÉLÉGATAIRE (SUEZ) – SIAEP DE BESSÉ-SUR-BRAYE

M. le Maire évoque au Conseil Municipal le rapport annuel 2018 du délégataire sur le service public de l'eau potable établi par SUEZ.

Conformément à l'article L. 1411-3 du CGCT, il est fait obligation aux délégataires de service public de produire à la collectivité un rapport annuel présentant les résultats et les conditions d'exécution du service public. Il doit permettre à la commune d'apprécier la qualité du service rendu à l'utilisateur ainsi que le respect des engagements contractuels du délégataire. Il permet également de connaître les actions que ce dernier entend poursuivre ou mettre

en œuvre pour améliorer l'exécution de la mission qui lui a été confiée. Ce rapport a été transmis par messagerie à l'ensemble du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le Conseil Municipal, *après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés* :

- **prend acte** du rapport annuel 2018 du délégataire (SUEZ).

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

M. le Maire évoque au Conseil Municipal le rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille. Ce rapport a été transmis par messagerie à l'ensemble du Conseil Municipal avant la présente séance.

Le Conseil Municipal, *après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés* :

- **prend acte** du rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille.

RÉDUCTION TARIFAIRE EXCEPTIONNELLE POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Amicale des Chasseurs de la Chapelle-Gaugain a loué la salle des fêtes le samedi 10 novembre pour leur repas annuel pour un montant de 180 €, non encore réglé à ce jour. Or, il s'est avéré que le locataire a rencontré des problèmes avec le chauffage de la salle. En effet, ce dernier ne fonctionnait toujours pas correctement à 19 heures, le problème a donc été signalé et réglé mais tardivement dans la soirée. M. le Maire propose au Conseil Municipal une éventuelle réduction tarifaire pour cet incident.

Le Conseil Municipal, *après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés* :

- **propose**, qu'il soit exceptionnellement effectué une remise tarifaire pour cet incident. Le montant de la location est donc porté à 100 € au lieu de 180 €.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES

M. le Maire évoque au Conseil Municipal la convention adressée par mail le 29 novembre 2019.

Dans le cadre d'une bonne gestion du service sur son territoire, la Communauté de Communes confie à la Commune, l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

La commune, par l'intermédiaire de son service technique (moyens humains et matériels) assurera les prestations suivantes, réalisées en régie communale :

- Au titre de l'entretien courant : le fauchage des accotements, l'égavage, le débroussaillage des dépendances (fossés talus), le nettoyage, le balayage avec le matériel communal (tracteur épareuse ou turbo-faucheuse)
- Au titre des interventions d'urgence : le déneigement, le sablage, le salage, le comblement des nids de poule, le débouchage des fossés et des buses et le dégagement des chaussées en cas d'évènements climatiques, la pose de barrières de dégel et tous travaux d'urgence susceptibles d'assurer la sécurité sur la voirie.

En contrepartie de la prestation, la Communauté de Communes rembourse à la commune sur la base d'un coût au kilomètre comprenant les charges de personnel, le matériel nécessaire aux interventions et le coût du renouvellement des biens et les contrats rattachés (assurance...) :

- Coût par kilomètre et par an : 78 € pour une longueur de voirie retenue de 25,984 km soit la somme de 2.027 €.

Le Conseil Municipal, *après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés* :

- *autorise M. le Maire à signer* la convention de prestation de services pour l'entretien des voiries communautaires.

PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES VOIRIES COMMUNAUTAIRES

M. le Maire évoque le procès-verbal de mise à disposition des voiries communautaires au Conseil Municipal qui vient en complément de la convention de prestation de services pour l'entretien des voiries communautaires.

Le Conseil Municipal, *après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés* :

- *autorise M. le Maire à signer* le procès-verbal de mise à disposition des voiries communautaires.

DEVIS POUR COMMANDE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de commander des panneaux de signalisation de travaux et le renouvellement du panneau du lieu-dit « La Commonière » ayant été cassé.

Le Conseil Municipal, *après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés* :

- *autorise M. le Maire à signer les devis* pour la commande de panneaux de signalisation pour un montant de 348.30 € HT (panneaux de travaux) et de 65.70 € HT (panneau lieu-dit « La Commonière »).

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été mis en place un tarif différencié de location de la salle polyvalente.

Rappel des tarifs actuellement applicables :

- A la journée : 150 € pour les habitants de Vancé et 180 € pour les hors commune,
- Pour 2 jours : 250 € pour les Vancéens et 300 € pour les hors commune,
- Pour les réunions et vins d'honneur : 30 €

Le Conseil Municipal, *après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés* :

- *décide* de maintenir ces tarifs pour l'année 2020.

TARIF DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

	TARIFS 2019
CONCESSIONS 50 ANS (2m ²)	100,00 €
CONCESSIONS 30 ANS	N/A
CASE CINERAIRE 50 ANS	527,00 €
CASE CINERAIRE 30 ANS	N/A
CAVEAU URNE 50 ANS	200,00 €
CAVEAU URNE 30 ANS	N/A
JARDIN DU SOUVENIR	N/A

Le Conseil Municipal, *après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés* :

- *décide* de maintenir ces tarifs pour l'année 2020.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Vœux du Maire : dimanche 12 janvier 2019 à 11 heures à la salle « Prince Eric »
- ✓ Remerciements aux personnes ayant participé à la « mise en place » de voutré sur la commune
- ✓ Mur mitoyen de l'école en mauvais état : demande de devis
- ✓ Réception des travaux de la boulangerie : le 29 novembre 2019
- ✓ Installation des décorations de Noël : lundi 9 décembre 2019 à partir de 8 heures
- ✓ Achat de 3 ou 4 sapins
- ✓ Fleurissement : la commune a été récompensée cette année d'un pétale par le jury départemental
- ✓ 2 pommiers ont été plantés à côté de la salle des fêtes en hommage à Marie-Virginie Vaslin
- ✓ Fibre optique : réunion avec Axione le 19 décembre 2019 à 9 heures 30 pour complément d'adresse des futurs abonnés
- ✓ Finalisation de la pose du pylône Free mi-décembre
- ✓ Réunion publique pour la fibre le 10 décembre 2019 de 16 heures à 19 heures 30 à Val d'Etangson (salle polyvalente d'Evailé)
- ✓ Un habitant de l'Antinière souhaiterait que les chemins communaux soient goudronnés à la place du voutré : il convient de demander un devis pour ce faire
- ✓ Déchets de route (en lieu et place de voutré et/ou goudron) : demander un devis

La séance est levée à 19 heures.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les membres présents.